



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

PERMANENTE

Je soussigné(e)

Père Mère Tuteur légal

de :

autorise l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère :

- à prendre des photographies de mon enfant lors des activités des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- à utiliser ces photographies sur des supports de communication interne et externe à la section, à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Finistère, ainsi qu'au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

Fait à :

Signature :

Le :